



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 46250

### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale concernant le manque de moyens alloués aux établissements scolaires, confrontés à des enfants touchés par des troubles du langage oral et écrit. De nombreuses familles assurent dans leur quotidien une éducation à leurs enfants atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les multiples insuffisances matérielles au sein des établissements scolaires mettent en avant la nécessité de mettre en place des dispositifs appropriés ainsi qu'une augmentation des crédits alloués à la santé et à l'éducation nationale. Ces mêmes familles rencontrent journalièrement des problèmes et se retrouvent face à certains manques en matière de prévention, de diagnostic, de traitements rééducatifs, pour pouvoir donner à leurs enfants une scolarisation adéquate et essentielle, afin de mettre définitivement un terme aux échecs scolaires. Il faut rappeler que les problèmes de santé au sein des écoles, et notamment la dyslexie, touchent 8 à 10 % d'écoliers, appartenant à tous les milieux sociaux. En outre, une dyslexie sur trois est précédée d'un retard de langage. Il souhaiterait connaître le point de vue du Gouvernement face à ce problème éducatif d'enfants qui, en plus d'être confrontés à des problèmes de santé, se retrouvent souvent face à une situation d'échec scolaire.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place dès novembre 1999 un groupe de travail dont l'animation a été confiée à M. Jean-Charles Ringard, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de la Loire-Atlantique. La mission de ce groupe comportait trois volets : préciser la nature exacte du problème posé, évaluer l'état des réponses actuelles, avec leur efficacité et leurs limites, formuler des recommandations. Ce groupe de travail, dont la composition a été voulue le plus large possible (représentants des administrations concernées, des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves, associations de professionnels), a auditionné vingt-huit experts. A l'issue de ces travaux, un rapport a été remis au ministre de l'éducation nationale en mai 2000. Le rapport souligne que la nature même de ces troubles rend leur repérage complexe. En effet, de nombreux élèves rencontrent des difficultés d'apprentissage, en lecture en particulier, et ne sont pas pour autant dyslexiques. Il s'agit en conséquence de rechercher des formes d'intervention permettant d'établir des diagnostics fiables et des prises en charge diversifiées, appropriées à la diversité des troubles ou difficultés, ainsi qu'à la sévérité variable des atteintes présentées par les enfants ou adolescents. Les recommandations contenues dans le rapport sont construites en réponse à des constats d'insuffisance qui concernent tant le repérage et le diagnostic de ces troubles que leur prise en charge pédagogique, rééducative et thérapeutique. Orientées autour de quatre thèmes principaux - développer dès l'école maternelle des actions de prévention et de repérage, favoriser le dépistage précoce d'enfants potentiellement atteints d'un trouble du langage oral ou écrit, améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents, intensifier la formation des personnels de manière pluri-catégorielle et pluridisciplinaire, en formation initiale et continue - elles invitent à une étroite coopération des personnels de l'éducation nationale, enseignants spécialisés et non spécialisés, psychologues, médecins et des professionnels du secteur de la santé et de l'action sociale. C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale a choisi, d'une part, de rendre public le rapport de M. Jean-Charles Ringard,

d'autre part, de demander, en accord avec Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux personnes handicapées, à une cellule interministérielle de traduire les propositions formulées dans ce rapport en mesures concrètes, opérationnelles et précises, assorties d'un échéancier, dès la fin de l'année civile 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46250

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 2000, page 2947

**Réponse publiée le :** 9 octobre 2000, page 5779